



Au salon



4-6 novembre 2014

Paris Porte de Versailles® - Pavillon 1

PSRE vient de présenter, lors d'un point presse, une enquête Ifop portant sur les chefs d'entreprise et la sécurité des déplacements routiers de leurs collaborateurs

L'étude a porté sur un échantillon de 800 dirigeants d'entreprises de moins de 500 salariés, sous la forme d'interviews par questionnaire du 7 au 16 octobre 2014. Elle témoigne d'une plus grande conscience des chefs d'entreprise vis-à-vis du risque routier professionnel mais aussi de la nécessité d'accroître la sensibilisation des responsables de petites PME ou TPE.

« Comment développer les politiques de sécurité routière en entreprise ?
Que révèle la nouvelle édition de l'"observatoire" PSRE ? »

(POINT PRESSE organisé par PSRE et EXPOPROTECTION le mercredi 5 Novembre 2014 à 8h30)

➤ Près d'une entreprise sur deux dispose de son « Document Unique »

47% des entreprises ont transcrit leur évaluation des risques professionnels dans le « Document Unique » répondant ainsi à l'obligation instituée par le décret du 5 novembre 2001. Cependant, ce résultat cache des disparités importantes : le DU est bien présent dans les grandes entreprises qui disposent des ressources pour l'établir, mais est encore trop absent dans les plus petites auprès desquelles il faut continuer à apporter de l'information et des supports facilement adaptables.

➤ Parmi celles-ci, 7 entreprises sur 10 identifient le risque routier

Le risque routier lié aux déplacements professionnels est de mieux en mieux identifié dans le document unique. Parmi les entreprises ayant établi le « DU », **68%** ont identifié en tant que risque important, le risque routier lié aux déplacements professionnels, ce qui constitue un progrès par rapport à notre étude de juillet 2010 faisant état d'une proportion de **41%** seulement. **Le risque routier est donc de plus en plus considéré comme un risque professionnel à part entière.**

➤ 86% des dirigeants d'entreprise ont conscience que leurs responsabilités peuvent être mises en causes en cas d'accident de la circulation de l'un de leurs employés

C'est moins vrai dans le cas d'un accident de trajet domicile-travail (pour 52% seulement) bien que la jurisprudence ait déjà fait état de cas de responsabilité. Si une forte majorité (81%) sait être passible d'une amende, seulement 56% pensent encourir une peine de prison, avec des notions peu précises des sanctions maximales possibles.

➤ Le développement d'actions de prévention est lié à la taille de l'entreprise

Globalement, avec **38%** seulement des dirigeants qui déclarent avoir mis en place des actions de prévention du risque routier, on observe pas d'évolution, mais c'est jusqu'à 60% des PME les plus grandes qui ont développé des actions telles que réglementation du téléphone mobile, contrôle de validité des permis, amélioration des équipements sécurité des véhicules... Le résultat global est influencé par le grand nombre d'entreprises de moins de 20 salariés qui composent l'échantillon, et qui déclarent que la raison principale pour ne pas mettre ces actions en œuvre est l'absence de collaborateur susceptible de les organiser.

Taille des entreprises et capacité à y allouer des ressources sont les principaux facteurs favorisant la prévention du risque routier. pourtant, des solutions sont possibles pour toutes les catégories d'entreprise.

A propos de PSRE : L'association PSRE (www.asso-psre.com) s'est donnée pour mission de réduire l'exposition des entreprises et des salariés au risque routier professionnel. Pour faire référence en matière de 'maîtrise du risque routier en entreprise', PSRE concentre les « retours d'expérience » d'Entreprises de tous secteurs d'activité, de Collectivités, d'Organisations professionnelles et d'Assureurs (Compagnies, Cabinets-conseil) et les redistribue dans ses manifestations.